



Le 19 mai 2015

Le projet de convention collective a été adopté par l'assemblée du 12 mai 2015

Les membres du comité exécutif et du bureau de direction du SPPMM ont mis les bouchées doubles pour respecter la promesse, faite à l'assemblée générale ordinaire du 30 mars, de convoquer, avant le 15 mai, une assemblée générale extraordinaire de l'unité d'accréditation Montréal pour adopter un projet de négociation de la convention collective.

Malgré le délai de convocation serré et la tenue d'une partie de hockey décisive le même soir, quelque 300 membres ont participé à cette assemblée. Les représentants du SPPMM à la table de négociation détiennent donc maintenant un mandat en bonne et due forme pour aller présenter les demandes des membres.

Les propositions se sont largement appuyées sur les demandes faites par les membres lors d'une tournée de consultation ou transmises par courriel à l'adresse créée à cette fin, au début de l'année 2014. Ces propositions ont été initialement présentées à une assemblée extraordinaire de l'accréditation Montréal de mars 2014, mais n'avaient pu être adoptées en raison du constat de l'absence de quorum en cours d'assemblée. Elles reflètent le souci du bureau de direction de tenir compte des besoins réels des membres du SPPMM et ont donc été actualisées pour tenir compte des nouvelles réalités, notamment de l'adoption de la Loi 15, qui entraîne des modifications au régime de retraite, avec un effet sur la rémunération globale des membres.

Cette conséquence a d'ailleurs été clairement démontrée par M. Michel Lizée, économiste et auteur d'un article du livre [L'assaut contre les retraites](#) sous la direction de Normand Baillargeon, lors de sa [présentation](#), concise et claire, en début d'assemblée, laquelle est disponible sur le site internet du SPPMM.

Puisque quatre propositions de membres ont été adoptées par l'assemblée pour bonifier le projet dont l'adoption lui avait été recommandée par le bureau de direction, sur recommandation de l'exécutif, une mise à jour du document, incluant les modifications et les ajouts en rouge, vous est transmise en pièce jointe.

Le Comité sur le statut des occasionnels et la dotation, qui a été créé et composé par l'assemblée générale de décembre 2014, a également présenté son rapport et ses recommandations à l'assemblée générale, de manière à ce que les recommandations adoptées puissent être intégrées au mandat de négociation. Cependant, la demande d'intégrer de nouvelles propositions, sur lesquelles l'assemblée a choisi de ne pas se prononcer, n'a pas permis d'atteindre cet objectif. Ce Comité a été prié de reprendre ses travaux pour étudier la possibilité d'intégrer ces propositions à son rapport et, le cas échéant, de modifier les recommandations qu'il devra présenter pour adoption lors de la prochaine assemblée extraordinaire de l'unité Montréal.

Merci à ceux et celles qui ont participé à cet exercice de démocratie, lors duquel les membres ont pu exprimer leurs idées. Merci aussi aux personnes qui ont été nommées par l'assemblée générale pour faire partie du Comité de négociation. Leur participation sera sollicitée tout au long du processus de négociation.